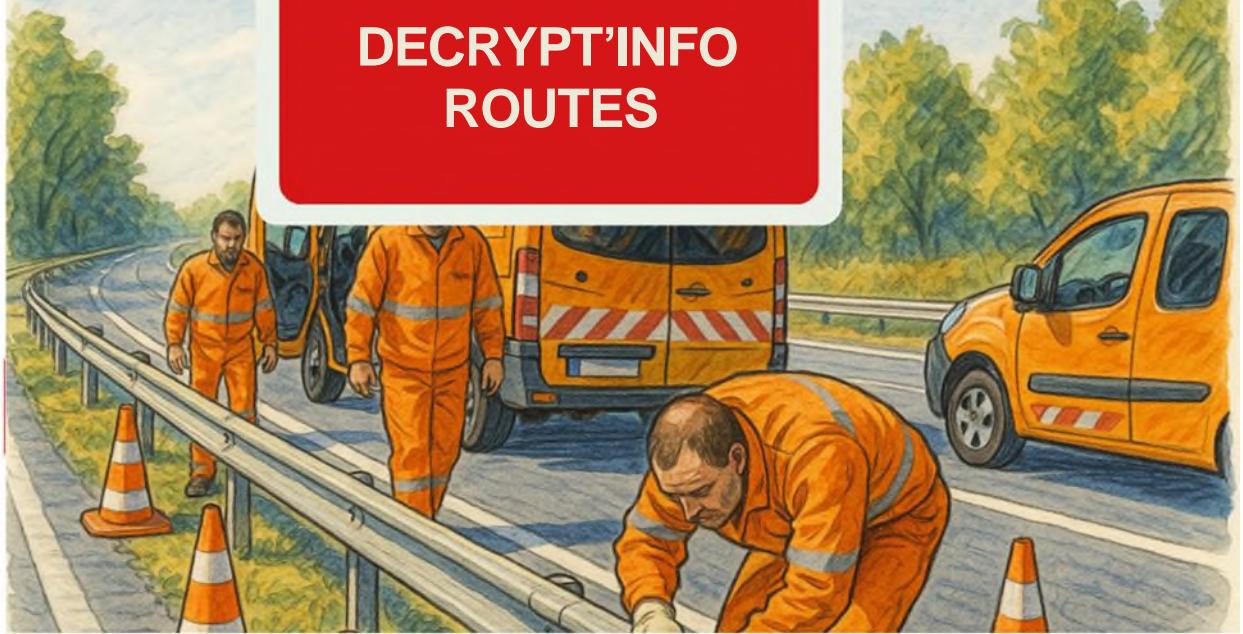


DECRYPT'INFO ROUTES



Sécurité des agents des routes de l'Etat Où l'on avance doucement sur la méthode

► RAPPEL DES EPISODES

- 💡 Le plan de prévention renforcé des risques routiers en intervention a été complété lors de la formation spécialisée ministérielle extraordinaire du 11 décembre 2025, en présence du ministre.
- 📅 Ce comité de suivi est le suivi concret de ce plan de prévention. Cette séance est la première qui s'intéresse aux concrétisations des actions du plan de prévention.

► LES ÉLEMENTS DISCUITS LORS DE CETTE SÉANCE

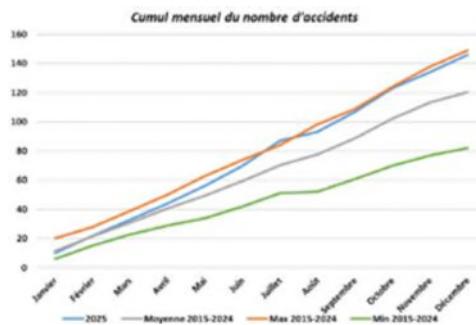
- Bilan des accidents en intervention 2025
- Allongement de la zone tampon de 50m à 100m
- Doctrine d'intervention sur BAU et projet d'instruction aux service

► OBSERVATOIRE DES ACCIDENTS 2025



Une année 2025 douloureuse, il n'y a pas de doute ! D'après le compte FO :

- ◆ 126 accidents matériels (et non 110) - signe que tous les accidents matériels ne remontent actuellement pas
- ◆ 3 accidents mortels (2 comptabilisés) - FO demande d'intégrer une nouvelle fois l'accident mortel à la DIR Med dans cet observatoire.



► DOCTRINE D'INTERVENTION SUR BAU ET ZONE TAMPON

Un projet d'instruction est présenté afin de rappeler ou introduire de nouvelles instructions. **FO demande quel est le groupe de travail qui travaille en parallèle...**

FO demande que ces modifications ne soient pas seulement adossées au manuel du chef de chantier mais intégrées avec réédition d'une version.



Sur la doctrine d'intervention en BAU :

- **Interdiction de rester à bord ou à proximité** des véhicules sur zone d'intervention (rappel de l'instruction du 12 mai 2022)
- **Extension de la notion de zone d'ombre pour la neutralisation de la voie lente à la BAU sur BAU** - commentaire **FO** ne veut pas de FLR ou de FLU sur BAU
- **Interdiction de circuler en marche arrière** sur BAU en l'absence de balisage
- **Interdiction des interventions de signalisation de queues de bouchons** par des véhicules d'exploitation - commentaires **FO** : il va en falloir des équipements complémentaires : soit remorques PMV, soit panneaux amovibles !
- **Interdiction des arrêts sur BAU pour relevés de températures** de chaussées
- **Signalisation des véhicules en panne sur BAU** limitée lorsque véhicule ne peut être dépanné sans empiètement sur voie lente : commentaire **FO** – pose question sur le niveau de service ! et de la remise en cause des missions des agents
- **Préparation des interventions** : lié à un sujet à venir sur mise en place d'une check-list avant intervention. Obtenu par **FO**

Sur l'allongement de la zone tampon de 50 à 100 mètres :

La position de **FO** est que la zone tampon passe à 100 mètres de manière strict et obligatoire **quand la visibilité le permet** mais attention aux zones particulières où il faut pouvoir adapter localement avec une distance strictement supérieure à 50 mètres mais pas forcément 100 m.

Rappel à destination de nos militants sur les analyses accident :



Tous les accidents qui ont été ou auraient pu être graves doivent être analysés, qu'ils soient sous intervention ou pas. Au regard de la multiplication des accidents, **FO** recommande à ses militants d'**effectuer toutes les analyses accident** en formation spécialisée ou groupe de travail/commission issu(e) de la formation spécialisée. **FO** revendique également de suivre le lieu des accidents afin d'analyser si sur certaines sections sont plus accidentogènes. Ce suivi permettra aussi de recouper avec des données particulières telles que l'état du réseau ou les zones d'ombre.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER
VOS REPRÉSENTANTS LOCAUX OU [ICI](#).